

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**38 - RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION POUR L'ANTENNE RELAIS
DU STADE DE ST-PEE AVEC LA SOCIETE ORANGE**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que par bail n°B1-9966 en date du 2 octobre 2008, la commune a consenti à la société ORANGE la mise à disposition d'une parcelle située sur le terrain cadastré section AY n°144, afin d'y implanter ses équipements techniques (antenne de radiotéléphonie) permettant la couverture de la commune par les réseaux de téléphonie mobile.

Le bail avait été signé avec la société ORANGE pour une durée de neuf années, suivie de périodes de reconduction tacite de 6 ans.

Il arrivera à échéance le 1^{er} octobre 2017 et la société ORANGE a sollicité la commune afin de continuer à bénéficier de l'occupation de ce terrain.

La présente délibération a pour objet d'approuver les nouvelles conditions de location de la parcelle communale au profit de la société ORANGE.

Les dispositions sont majoritairement inchangées, excepté :

- La durée qui passe de 9 ans suivis de périodes de tacite reconduction de 6 ans à 12 ans suivis de périodes de tacite reconduction de 6 ans,
- Le loyer : à l'origine, le loyer annuel était fixé à 7800 € intégrant une augmentation annuelle de 2 %. Le nouveau loyer serait de 9 321,72 € avec une augmentation annuelle de 1 %.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1311-5 à 7,
- la délibération n° 2 du 25 septembre 2008 portant sur l'autorisation de signature d'un bail avec la société ORANGE, accordant la mise à disposition d'une parcelle de terrain et approuvant l'implantation des équipements techniques de la société ORANGE.

Considérant que d'un commun accord, les deux parties ont conclu de signer un nouveau bail, pour une durée de 12 années à compter du 2 octobre 2017,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les nouvelles conditions de mise à disposition relatives au bail à intervenir entre la commune et la société ORANGE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec la société ORANGE pour le renouvellement de la location d'un emplacement accueillant une antenne de radiotéléphonie sur la parcelle du stade de St-Pée.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 07/ 2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017